



Journal communal, site internet, ... : des infos pour mieux expliquer les déchets à vos administrés

► RÉGLEMENTATION

La politique de gestion des déchets est tributaire d'une législation qui ne cesse de se durcir :

- Grenelles de l'Environnement,
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte,
- Loi de Finances.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



Il est important d'adopter les bons réflexes pour la gestion des déchets : tri, réduction, ...

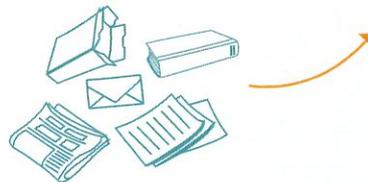
► MODE D'EMPLOI POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS

■ COLONNES POUR LES PAPIERS ET PETITS CARTONS

Depuis 1 an, nous devons déposer les papiers et petits cartons dans les colonnes.

Cela a permis de libérer de la place dans les conteneurs jaunes. Le choix de l'apport volontaire au lieu d'instaurer une collecte en porte à porte supplémentaire s'est fait dans le souhait de ne pas impacter le montant de la redevance.

En effet, les coûts de collecte sont moins élevés et cette collecte séparée permet de revendre directement ce flux sans qu'il ne passe par une chaîne de tri. Nous ne supportons donc pas de coût de tri pour ces matériaux.



■ BAC JAUNE

Désormais, depuis septembre, le tri est simplifié. **TOUS les emballages se trient** : bouteilles en plastique, boîtes de conserve, briques alimentaires, pots de yaourts, barquettes, ... Il suffit de les vider.

Trions, c'est important !



Briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles et flacons en plastique



NOUVEAU :



Sacs, sachets et films en plastique



Pots, boîtes et barquettes en plastique



Autres emballages en plastique

■ COLONNES POUR LE VERRE

Pensons encore et toujours au verre. Il est recyclable à 100% et à l'infini... à condition qu'il soit déposé dans le conteneur à verre.



■ BAC NOIR

Les ordures ménagères non recyclables sont enfouies dans une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Il faut réserver ce traitement à un minimum de déchets.

En effet, à chaque tonne enfouie, la collectivité doit payer à l'Etat un impôt indirect : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Cet impôt indirect va augmenter de façon exponentielle; à 18 € la tonne enfouie en 2020, 30 € dès 2021 pour atteindre 65 € en 2025. Cela aura forcément une incidence sur le montant de la redevance !

TGAP

Évolution du prix en euros par tonne enfouie



Est-ce une fatalité ?

Pas forcément. Il faut réduire les déchets pour limiter cette hausse sur le montant de la redevance.

Comment ?

En limitant le gaspillage alimentaire, en donnant au lieu de jeter, en compostant, en triant correctement, ...

► CONCRÈTEMENT, LE BUDGET DES DÉCHETS ?

■ LES DÉPENSES

Les charges de personnel, les amortissements, le traitement et la fiscalité représentent plus de 80% des dépenses de Trinoval.

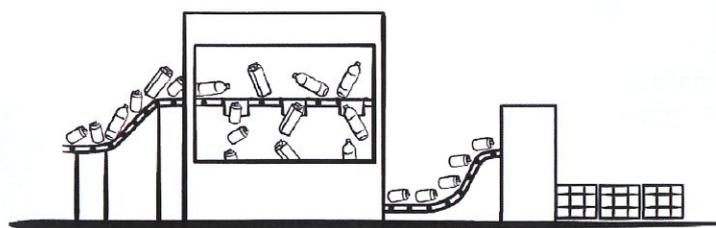
Parmi ces dépenses, d'énormes efforts ont été réalisés :

- la fermeture du centre de tri. Celui-ci demandait à être modernisé pour accepter les nouvelles consignes de tri et coûtait beaucoup plus cher que si on externalisait,

- l'apport volontaire des papiers pour limiter les investissements et des coûts supplémentaires de collecte,
- Trinoval a fait aussi de l'optimisation fiscale,
- Des efforts de productivité ont été réalisés.

Les charges de personnel sont en diminution régulière depuis 2017 : modification de périmètre en 2018 avec reprise d'une partie du personnel de collecte par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, réorganisation des tournées et optimisation de la collecte en porte-à-porte / Fermeture du centre de tri en 2019 / Reclassement d'agents du centre de tri à la collecte (non remplacement d'agents partant à la retraite, non renouvellement de contrats saisonniers).

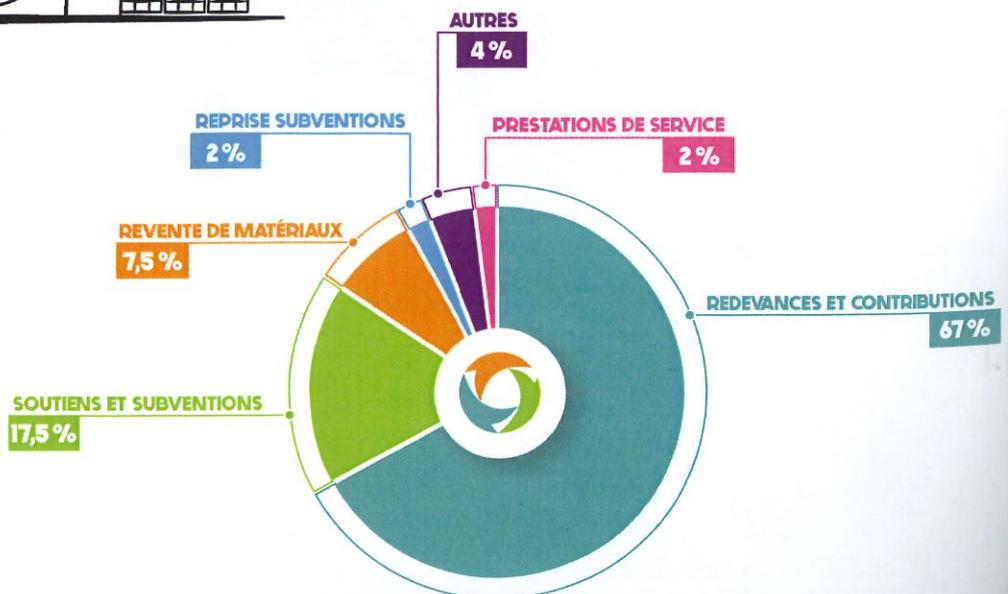
Tout cela pour maîtriser au maximum les coûts de service.



■ LES RECETTES

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) représente 67% des recettes.

Viennent ensuite les soutiens et subventions en fonction des performances de tri (17,5%) et la vente de matériaux (7,5%).

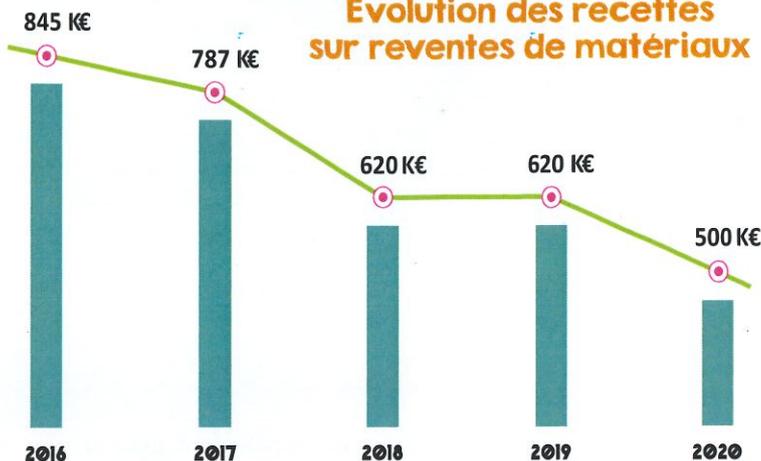


La revente des matériaux fluctue en fonction des cours des matières premières.

La tendance est à une forte baisse, notamment sur les papiers-cartons et plus récemment sur les plastiques. L'extension des consignes de tri permettra de nouvelles recettes sur les plastiques mais elles ne viendront pas à court terme, compenser les pertes liées à la chute actuelle des cours.

A noter néanmoins, il est préférable d'avoir de faibles recettes de revente que de payer les coûts d'enfouissement et la TGAP qui va avec. De plus, il faut penser au recyclage et à l'impact environnemental.

Évolution des recettes sur reventes de matériaux



LE BUDGET POUR RÉSUMER

Il est également important de savoir que la gestion, qu'elle soit financière ou technique, se fait en toute transparence.

Malgré ce qui peut être dit, Trinoval fait partie des collectivités dont le coût des déchets est dans la fourchette basse au niveau national.

Le montant de la redevance est totalement transparent et visible par l'utilisateur (contrairement à la taxe).

Le service est complet : il va de la collecte au traitement, en passant par la prévention et la sensibilisation des usagers. La réflexion est en cours sur les futurs modes de traitement des déchets ménagers.

Toutes les mesures prises pour maîtriser les charges, chaque année un peu plus, permettent encore cette année de maintenir le montant de la redevance 2020 à l'identique de 2019, donc sans augmentation.

Dans le contexte actuel (baisse des recettes, augmentation de la TGAP et des charges diverses (carburant, énergie, ...)), **NE PAS AUGMENTER**, c'est un peu diminuer... L'idéal serait de s'orienter vers une tarification incitative. Affaire à suivre.

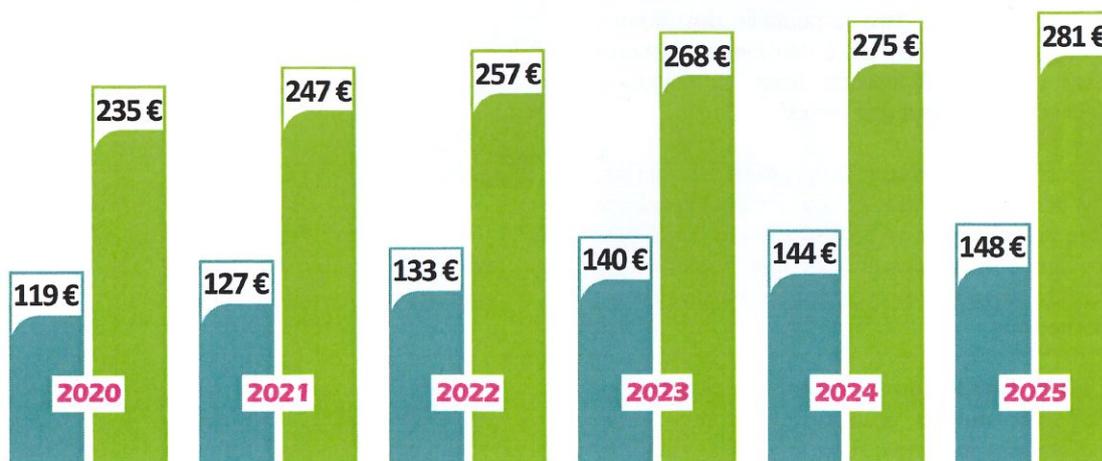
Avec tout cela, et vous l'aurez compris : si on maintient notre production actuelle de déchet, surtout ceux du bac noir, la redevance va augmenter !

En ne prenant en compte que l'impact de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), en 2021, vous paierez au minimum, 247 €, en 2024, 275 € ... : voir histogramme ci-dessous.

« Les déchets ne disparaissent pas en claquant des doigts ! » Les déchets coûtent cher ! Le déchet le moins cher à collecter et à traiter, c'est celui qu'on ne produit pas. Il est important de réduire ses déchets ET/OU d'en limiter leur impact en triant par exemple.

Impact de la TGAP sur le montant de la redevance TTC

si on maintient notre production actuelle (bac noir)



FOYER UNE PERSONNE



FOYER DEUX PERSONNES ET PLUS

► INFORMATION À SAVOIR SI VOUS SOUHAITEZ ABORDER ...

■ LA FERMETURE DU CENTRE DE TRI

Le centre de tri de Thieulloy-l'Abbaye est fermé depuis le 30 juin 2019 : des investissements étaient nécessaires alors que le coût du tri était déjà beaucoup plus élevé que les autres centres de tri.

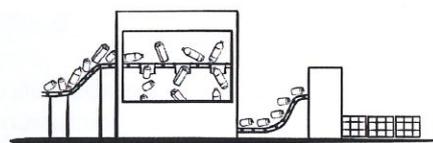
Une grande opération pour le reclassement du personnel s'est effectuée au cours du premier semestre 2019 :

- Immersions dans les postes possibles,
- Création de nouveaux métiers (principalement pour la nouvelle collecte du papier), Non remplacement des départs à la retraite,
- Suppression de postes sous contrats... (Contrats courts, les agents avaient été avertis dès l'embauche).

La nouvelle orientation des bacs jaunes ?

Suite à un appel d'offre lancé pour le tri, depuis le 1^{er} juillet 2019, les déchets du bac jaune sont acheminés vers le centre de tri de Véolia - Amiens.

Il est important de trier correctement. Dans le bac jaune, on évite les papiers, cartons, on vide les bouteilles avant de les jeter, on ne met que les emballages ménagers vides (pas de jouets et d'objets en plastique, ...).



■ AU NIVEAU NATIONAL

Des objectifs en quelques chiffres :

- - 10 % de déchets ménagers en 2020 (par rapport à 2010);
- - 50 % de déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010) ;
- 65 % des déchets orientés vers le recyclage en 2025.

Des logos pour vous guider :



Ce logo indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères, mais être trié à domicile ou rapporté dans un point de collecte (bacs en magasins, déchetteries ...) pour être recyclé.



Apposé sur les produits électriques et électroniques, les lampes, les piles et les accumulateurs, ce logo indique qu'ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères : ils font l'objet d'une collecte séparée. Apportez-les en magasin ou en déchetterie.



C'est le symbole du recyclage. Les produits qui l'arborent, ou leur emballage, sont recyclables. Néanmoins, ils seront recyclés si le système de collecte ou la filière du recyclage existe et si les consignes de tri sont correctement respectées.

Une conscience collective: il faut alléger la poubelle !

La quantité de déchets a doublé en 40 ans ! Un français en produit chaque année 568 kg, qui se retrouvent dans les poubelles et les conteneurs de tri, ainsi qu'en déchetterie.



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclables en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisables en engrais et/ou biogaz



Vêtements, petits électroménagers, piles et ampoules, médicaments ...

La plupart du contenu de notre poubelle d'ordures ménagères pourrait être valorisé !

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Sensibilisons nos administrés !



TRINOVAL
Chemin rural n°3
80640 THIEULLOY-L'ABBAYE

Téléphone : 03 22 90 36 60

Mail : communication@trinoval.fr

www.trinoval.fr - www.trions-bien.fr

